



MANIFESTE

DES MÉDECINS ET PROFESSIONNEL.L.E.S DE SANTÉ POUR LE RESPECT DU DROIT À LA SANTÉ À GAZA

Pétition initiée et portée par Médecins du Monde Suisse

Considérant d'une part,

- que l'attaque du Hamas du 7 octobre 2023 contre Israël a eu pour conséquences des crimes de guerre à l'encontre de civils israéliens. Au total, cette attaque a occasionné près de 1'200 tués et 7'500 blessés, ainsi que la prise d'environ 250 otages, 58 étant toujours captifs à Gaza à fin mai¹ ;
- que le gouvernement israélien – qui conduit chaque jour des opérations militaires disproportionnées - se rend également coupable de crimes de guerre à l'encontre des civils : des déplacements forcés des habitants de Gaza, la destruction d'hôpitaux, de camps de réfugiés, d'écoles, de stations de pompage et de biens culturels. A ce jour, ces actions ont occasionné le décès de plus de 52'700 civils, dont 15'600 enfants et que 430 travailleurs humanitaires et 1400 professionnel.le.s de la santé ont été tués² ;
- que le gouvernement israélien a instauré un siège total de la bande de Gaza depuis le 2 mars 2025 empêchant ainsi la livraison d'eau et de nourriture, de médicaments et de matériel médical, avec pour conséquence un risque imminent de famine. En avril 2025, les centres de santé de Médecins du Monde dénombraient que près d'un enfant sur quatre et une femme enceinte ou allaitante sur cinq souffraient de malnutrition aiguë ou présentaient un haut risque de la développer³ ;
- que des violations massives du Droit International Humanitaire (DIH) sont commises par les autorités israéliennes dans la bande de Gaza, mettant gravement en danger la santé et la survie de 2.2 millions de Palestinien.ne.s, notamment :
 - des attaques systématiques de l'armée israélienne contre les hôpitaux, cliniques, centres de soins primaires, et ambulances rendent impossible la continuité des soins pour des centaines de milliers de personnes. 686 attaques contre des infrastructures sanitaires ont été recensées jusqu'au début de 2025. Ces attaques ont touché plus de 120 établissements de santé, dont 33 hôpitaux gravement endommagés ou détruits⁴ ;
 - des soignant.e.s sont victimes d'attaques délibérées, menacé.e.s sur leur lieu de travail, voire sont détenu.e.s administrativement sans accès à la justice. Depuis octobre 2023,

¹ <https://www.ochaopt.org/content/humanitarian-situation-update-290-gaza-strip>

² [Reported impact snapshot | Gaza Strip \(14 May 2025\) | United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs - Occupied Palestinian Territory](#)

³ <https://medecinsdumonde.ch/publication/rapport-malnutrition-dix-mois-de-suivi-de-la-malnutrition-aigue-chez-les-enfants-et-les-femmes-enceintes-et-allaitantes-dans-un-total-de-six-centres-de-sante-dans-la-bande-de-gaza-assiegee/>

⁴ <https://www.emro.who.int/images/stories/palestine/WHO-operational-response-and-early-recovery-plan-for-oPt-2025.pdf>

l'armée israélienne a arrêté et détenu de manière arbitraire 384 professionnel.le.s de la santé. Quatre ont trouvé la mort dans un centre de détention⁵.

- que des membres du gouvernement israélien tiennent publiquement des propos déshumanisant à l'égard des habitant.e.s de Gaza ;
- que dans le contexte de l'ensemble des éléments précités, Israël ne s'est pas conformé à la mesure conservatoire rendue par la Cour internationale de Justice visant à prévenir un génocide. Celle-ci ordonnait à Israël de « prendre des mesures immédiates et efficaces pour permettre la fourniture de services de base et d'une assistance humanitaire indispensables, afin de remédier aux conditions de vie défavorables auxquelles sont confrontés les Palestiniens dans la bande de Gaza »⁶.

Considérant d'autre part,

- que les règles du droit international humanitaire, garanties par les Conventions de Genève⁷ ne sont à l'évidence pas respectées ;
- que la dignité humaine la plus élémentaire, ainsi que les droits des patients, comme l'accès aux soins et aux secours, sont sévèrement compromis ;
- que, à l'encontre de la déclaration de Tokyo de 1975, les médecins sont mis dans l'impossibilité d'exercer leur métier de manière indépendante et notamment de décider des soins à donner aux personnes placées sous leur responsabilité.

Nous, médecins et professionnel.le.s de la santé n'entendons pas rester passifs, voire complices, d'une des plus graves crises humanitaires, et surtout des conséquences pour l'application future du droit international humanitaire, au-delà du contexte palestinien.

Nous saluons le travail remarquable des professionnel.le.s de santé palestiniens et internationaux qui s'engagent, souvent au péril de leur vie, auprès des victimes, dans le respect des règles de l'éthique médicale, et demandons qu'ils puissent poursuivre leurs activités sans entrave, en application du droit international humanitaire et de leur déontologie.

Nous, signataires de ce Manifeste, demandons au Conseil fédéral de :

1. prendre des mesures immédiates et concrètes pour prévenir les conséquences d'une famine et garantir l'accès aux soins des civils, dans le respect des Conventions de Genève, sachant que même si le siège était levé, les soins et la réhabilitation des personnes affamées prendront des mois ;
2. user de manière urgente de tous les moyens diplomatiques et politiques pour obtenir un cessez-le-feu inconditionnel, permanent et durable pour, finalement aboutir à une solution politique.

Neuchâtel, le 28 mai 2025

⁵ Revue Médicale Suisse 2025 ;21 :993 ; Dr N.Tebib

⁶ Ordonnance du 26 janvier 2024, par. 86; Cour Internationale de Justice

⁷ art. 49, 53, 59 et 143 de la 4^{ème} Convention de Genève, art. 57 du Protocole additionnel

NB : les signatures ci-dessous engagent leurs auteur.rice.s à titre *personnel* mais n'engagent pas les institutions qui les emploient.

Les membres du comité de Médecins du Monde Suisse

- **Dr Laurent Lob** Médecin, co-président de Médecins du Monde Suisse
- **Pr Antoine Kernen** Politologue, co-président de Médecins du Monde Suisse
- **Mme Sandrine Destouches** Psychologue
- **Mme Manon Duay** Maître d'enseignement HES
- **Dr Michel Hunkeler** Médecin
- **Dre Frédérique Jacqueroz** Médecin
- **Mme Françoise Jeanneret** Juriste
- **M. Laurent Kurth** Economiste
- **Dr Claude-François Robert** Médecin

Les premier.ère.s signataires

- **Dr Jean Bauer** Médecin
- **Dre Sylvie Bailat** Médecin
- **Pr Enos Bernasconi** Médecin
- **Dr Brenno Balestra** Médecin
- **Dr Claude Bertoncini** Médecin
- **Pr Thomas Bischoff** Médecin
- **Dr Raphael Bize** Médecin
- **Dre Sophie Blanquet** Médecin
- **Dr Bernard Borel** Médecin
- **Dre Martine Bouvier Gallacchi** Médecin
- **Dr Dominique Buenzli** Médecin - Président de la Société Neuchâteloise de Médecine (SNM)
- **Dr Hugues Burkhalter** Médecin
- **Pr François Chappuis** Médecin - Chef de service Médecine tropicale et humanitaire HUG
- **Dr Nicolas de Coulon** Médecin
- **Dr Vincent Della Santa** Médecin
- **Dre Sarah Depallens Villanueva** Pédiatre - Cheffe du Service de santé et prévention (Lausanne)
- **Dre Felicia Dutray** Médecin
- **M. Yves Etienne** Spécialiste en santé publique
- **Pr Antoine Flahault** Médecin - Directeur de l'Institute of Global Health, Faculté de médecine, Université de Genève
- **Dr Yvon Heller** Médecin
- **Pr Nago Humbert** Spécialiste en psy. médicale et soins palliatifs pédiatriques, fondateur de Médecins du Monde Suisse
- **Dr Mattia Lepori** Médecin
- **Dr Jean Martin** Médecin
- **Mme Nicole Niederberger** Infirmière

- **Dre Josiane Pralong** Médecin - Présidente du MASM, Médecins Action Santé Migrant.es
- **Dr Olivier Raccaud** Médecin
- **Dre Marine Rais** Médecin
- **Dr Michel Ravessoud** Médecin
- **Dre Saira-Christine Renteria** Médecin
- **Dr Jean-Charles Rielle** Médecin - député, ancien Conseiller national
- **Dr Nicolas Tebib** Médecin
- **Dre Nathalie Tebib** Médecin
- **Dre Saskia von Overbeck** Médecin